

N° 65 - bimensuel - 26 avril 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Conférence de presse sur
L'AFAA :
Une nouvelle impulsion pour
de nouvelles missions

Dossier
**La pratique
musicale
amateur**

La pratique musicale amateur

page 5

Actualité

De nouvelles missions pour l'AFAA

une présence renforcée du ministère de la Culture et de la Communication

page 2

« Métissages » s'enrichit

de nouvelles œuvres d'art pour la commande publique d'œuvres textiles

page 4

Réouverture de la Villa Arson à Nice

un lieu atypique pour les arts plastiques

page 9

Un plan d'action en faveur du patrimoine du XX^{ème} siècle

page 10

Grand succès pour la 2^{ème} édition du « Printemps des musées »

records d'affluence

page 10

Portrait

Frédéric Touchet

Mener des actions d'information pour les enfants : un combat permanent passionnant.

page 12

Directeur de la publication : Gérard Métoudi

Rédacteur en chef : Jean-Paul Cîret

Rédaction : Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Isabelle Assémat 01.40.15.82.95

Comité de rédaction : Lionel Bertinet, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Sandra Cattini, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Valérie Labayle, Anne Laborde, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini

Crédits photographiques : Franck Fleury pour les pages 14 à 16, à l'exclusion des photos de Catherine Tasca et de Michel Duffour

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 32 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication 3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01 Fax : 01.40.15.87.05, Minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>



International L'AFAA : UNE NOUVELLE IMPULSION POUR DE NOUVELLES MISSIONS

Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, et Catherine Tasca ont présenté, le 18 avril, l'organisation et les missions de la « nouvelle » AFAA. Le ministère des Affaires étrangères confie à celle-ci la mise en œuvre de la diffusion de la culture française à l'étranger. La coopération avec le ministère de la Culture et de la Communication est aujourd'hui renforcée. Ces deux ministères ont mené ensemble une réflexion stratégique sur l'action culturelle extérieure de la France. Nous publions les principaux extraits de l'allocution de Catherine Tasca : ils soulignent l'importance nouvelle de la participation du ministère de la Culture et de la Communication au projet de l'AFAA.

Le ministère de la Culture et de la Communication est ouvert aux cultures étrangères. Mes prédécesseurs se sont attachés à développer ces orientations initiales avec un succès qui a maintenant porté ses fruits de façon spectaculaire. Ainsi l'accord sur la réhabilitation des centres historiques en Amérique latine, signé le 10 mars 1999 par Catherine Trautmann avec la Banque interaméricaine de développement, en est un des exemples récents. La multiplication des initiatives et des manifestations consacrées aux cultures étrangères doit aussi beaucoup au dynamisme et à la diversité des politiques locales qui ont su prendre en compte cette dimension d'accueil et d'ouverture. Le paysage culturel a en effet connu, ces quinze dernières années, une évolution que l'on peut qualifier d'historique avec la volonté de rééquilibrer l'offre entre Paris et les régions. J'entends bien l'amplifier.

Pour la diversité culturelle : développer les échanges professionnels

Dans un tel contexte, le rôle du Ministère de la Culture et de la Communication évolue lui aussi. En cette ère de mondialisation où, toutes les frontières s'ouvrant, les frontières culturelles peuvent parfois sembler se brouiller, de nouveaux enjeux se dessinent, qui appellent toute notre vigilance, nous demandent de définir, d'orienter, de structurer les différentes composantes de ces brassages pour préserver et promouvoir la diversité culturelle. Si le sujet est régulièrement à l'ordre du jour, aujourd'hui, dans les enceintes communautaires et internationales, nous savons que le terreau de la diversité culturelle est avant tout le respect, au sein même de notre pays, d'une pluralité qui fait sa richesse. La pluralité culturelle qui caractérise la société française aujourd'hui représente une de nos très bonnes valeurs d'échange avec nos partenaires étrangers.

En matière d'échanges culturels, la partie artistique, portée par le talent de nos créateurs, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui, représente ce qui séduit et frappe le plus nos interlocuteurs du monde entier. Nous savons bien ce que la qualité de nos manifestations culturelles doit à la grande professionnalisation des métiers de la culture. Désormais, mon ministère a clairement défini comme une de ses priorités à l'international le développement des échanges professionnels en matière de formation et d'expertise, seuls capables d'enraciner fortement nos échanges artistiques. Je me réjouis de voir l'AFAA s'engager résolument dans cette voie. Approfondissant nos affinités culturelles en Europe et sur les autres continents, l'AFAA inscrit ainsi nos politiques dans la durée.

Catherine Tasca

DEUX OPÉRATIONS EMBLÉMATIQUES DE L'AFAA



L'AFRIQUE EN CRÉATIONS
rencontres et expressions contemporaines du continent africain

Lille >> septembre - décembre 2000

La France a inscrit, au programme des manifestations organisées sous l'égide de la « Mission 2000 en France », une opération majeure de mise en valeur de l'Afrique à l'entrée du troisième millénaire. La ville de Lille accueillera entre septembre et décembre cette manifestation exceptionnelle consacrée à la création du continent africain qui témoignera de la vitalité et de la singularité de la création d'une Afrique en pleine mutation.

Le programme de « l'Afrique en créations » repose principalement sur des manifestations inédites : commandes passées à des créateurs africains, collaborations singulières entre des équipes artistiques africaines et françaises, collections d'art contemporain encore jamais présentées, interventions...

Au terme de « festival » qui évoquerait essentiellement un travail de diffusion de productions déjà existantes, on peut préférer celui de « saison africaine », voire de rencontres offrant un vaste espace aux expressions contemporaines.

GÉNÉRATION/S 2001

un programme novateur, un signe fort vers l'Europe

Pari ambitieux et optimiste lancé à la nouvelle génération de créateurs de toutes les disciplines artistiques, « Génération/s 2001 » c'est une sélection de 159 projets artistiques de jeunes créateurs de moins de 35 ans dans toutes les disciplines, sur les 500 candidatures reçues. Premier programme de cette ampleur dans l'histoire européenne, il fait la part belle à des collaborations franco-européennes mais aussi à des coopérations multilatérales d'échanges entre artistes européens et artistes d'autres continents.

« Génération/s 2001 », c'est :

97 projets retenus pour les arts de la scène

41 projets retenus pour les arts visuels

21 projets transdisciplinaires

« Génération/s 2001 », c'est aussi deux grandes manifestations festives :

« Cosmopolis-Génération/s 2001 » à Lisbonne du 29 juin au 1^{er} juillet, pour fêter le passage de témoin de la Présidence portugaise à la Présidence française, et « Jour de fête-Génération/s 2001 », un grand bal populaire et décalé, qui sera organisé à Bruxelles les 13 et 14 juillet.

Renseignements : Association française d'action artistique, 1 bis, avenue de Villars, 75327 Paris cedex 07
Tél. : 01 53 69 83 00 fax : 01 53 69 33 00
<http://www.afa.asso.fr>



Photo © F. de La Mure / M.A.E.

L'AFAA, UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Depuis sa création, à l'initiative du ministère des Affaires étrangères, en 1922, l'AFAA (Association française d'action artistique) a joué un rôle important dans la diffusion de la culture française à l'étranger, en s'appuyant essentiellement sur le réseau culturel extérieur dépendant du MAE (ministère des Affaires étrangères). Pour sa part, le ministère de la Culture et de la Communication confie également à l'AFAA la mise en œuvre de certains volets d'échange et de coopération de sa politique internationale.

Au-delà de l'apport du ministère de la Culture et de la Communication (6,4 MF) au budget de l'association, il faut rappeler que la politique de diffusion artistique mise en œuvre par l'AFAA se nourrit essentiellement des ressources (patrimoine, création) et de l'expertise du ministère de la Culture et de la Communication.

La fusion au 1^{er} janvier 2000 d'« Afrique en création » et de l'AFAA a conduit à confier à l'association de nouvelles missions qui vont privilégier les échanges avec l'Afrique. Ce nouvel axe rejoint l'une des priorités que souhaite impartir le ministre à l'action culturelle internationale : le développement des relations nord-sud et la francophonie. L'élaboration des nouveaux statuts, engendrés par cette fusion, a conduit à une réflexion

de fond, sur les missions de l'association.

Les relations entre le ministère et l'AFAA sont formalisées par une convention annuelle à laquelle participent le DAI, la DAP, la DMDTS, la DMF, et, depuis 1998, la DAPA.

Des rencontres de concertation menées depuis le début de l'année entre le MCC, la Direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères et l'AFAA ont permis d'établir un bilan satisfaisant de cette coopération.

En vue d'assurer la cohérence d'ensemble de leur action, il a été décidé que la Direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères, chacune des directions disciplinaires du MCC et l'AFAA tiendraient, au moins une fois par an, une réunion de cadrage stratégique. Des réunions plus systématiques de suivi et de bilan ont également été prévues.

Enfin les services des deux ministères et l'AFAA travaillent à l'élaboration d'un contrat d'objectifs, tandis qu'ont été envisagés de nouveaux secteurs dans lesquels le MCC pourrait solliciter l'AFAA pour la mise en œuvre de certaines opérations

COLLOQUE

« Art et Architecture »

La Délégation aux Arts plastiques et la Direction de l'Architecture et du Patrimoine ont pris l'initiative de stimuler les réflexions et les débats autour du thème « Art et Architecture ». Le colloque du même titre réunira entre autres des enseignants et artistes engagés dans des interventions urbaines, paysagères ou architecturales, et des architectes dont les réflexions et les pratiques s'apparentent à celles des artistes contemporains, critiques et théoriciens. Ce colloque permettra de collecter les savoirs déjà constitués et d'aider à l'émergence de pratiques novatrices.

>> 10 mai

Conservatoire des Arts et Métiers

292 rue Saint Martin 75003 Paris

Contacts :

Jean Claude Chedal (DAP)

01 42 22 30 39

Béatrice Simonot (DAPA)

01 40 15 32 52

Programme

« L'UNIVERSITÉ DE TOUS

LES SAVOIRS »

DU 9 AU 13 MAI

Familles et générations

>> 9 mai

Anthropologie de la famille

F. Héritier

>> 10 mai

La famille et le couple

F. de Singly

>> 11 mai

Famille, droit et filiation

C. Labrusse

>> 12 mai

Égalité et pouvoir entre les sexes

G. Fraïsse

>> 13 mai

Les âges de la vie

X. Gaullier

Conservatoire des Arts et Métiers

292 rue Saint Martin 75003 Paris

Du lundi au vendredi : 18h30

samedi et dimanche : 11h

Entrée libre

Mission 2000 en France :

Tél : 01 55 04 20 28

www.2000enfrance.com

RHÔNE-ALPES

La « Lettre de la grotte » n° 3 vient de paraître

La « Lettre de la grotte » est une publication de la Direction régio-

nale des affaires culturelles Rhône-Alpes et du département de l'Ardèche, consacrée chaque semestre à un thème en rapport avec la grotte Chauvet-Pont-d'Arc. Dans ce numéro, le plan Éducation et Patrimoine propose aux élèves de marcher dans les traces de l'enfant, dont les empreintes vieilles de 30 000 ans, sont les plus anciennes d'un homo sapiens sapiens en Europe. Les numéros de ce bulletin sont mis en ligne sur le site Internet de la DRAC.

Contact :

Michel Kneubühler 04 72 00 44 49

www.culture.gouv.fr./rhone-alpes

LIVRE

Comment participer à « Lire en fête »

>> 13 >> 14

>> 15 octobre 2000

La fête du livre

« Lire en fête », opération nationale de sensibilisation au livre, à la lecture et à l'écrit sous toutes leurs formes, invite chaque année tous les acteurs de la culture et du livre à proposer durant trois jours, dans tous les lieux du livre et dans d'autres plus insolites, des animations et des rencontres pour le plus large public. « Lire en fête » est également destiné à mettre en valeur toute la chaîne du livre.

Monter un projet

Au Centre national du livre, le commissariat de Lire en fête coordonne la manifestation au niveau national. Les Directions régionales des affaires culturelles constituent dans chaque région les relais de l'opération et conseillent les organisateurs dans la création et la mise en place d'animations littéraires. Ces services sont à votre disposition pour vous renseigner.

Dates clés de Lire en fête 2000

>> avril : mise à disposition des ektachromes et des bromures du visuel, par votre Drac et le commissariat

>> 31 juillet : date limite de retour des fiches d'inscription à la manifestation en deux exemplaires, l'un à la Drac et l'autre au commissariat

Commissariat général de « Lire en fête »

53 rue de Verneuil 75343 Paris cedex 07

Tél : 01 49 54 68 64 Fax : 01 49 54 68 36

http://www.centrenationaldulivre.fr

Commissaire : Michèle Thomas



Commande publique

« MÉTISSAGES »

Constituée depuis 1996 par la Délégation aux arts plastiques au titre de la commande publique, la collection « Métingsages » qui rassemble dentelles, broderies, tapis et tapisseries s'enrichit de dix nouvelles pièces. Ces œuvres nées de la collaboration d'artistes plasticiens et d'artisans d'art du textile, révèlent la diversité de la création contemporaine et la qualité d'un savoir-faire technique traditionnel.

Des artistes étrangers à la création textile

Une sélection de tapisseries, tapis, dentelles, broderies et passementeries ainsi que neuf maquettes réalisées par des artistes en étroite collaboration avec des artisans d'art seront exposées. Les nouvelles pièces montrent un autre aspect de la création contemporaine par le biais d'artistes qui n'ont a priori pas de sensibilité textile, tels Johan Creten (céramiste), Carmen Perrin (sculpteur) ou encore John Armleder et Franck David. La collection est destinée à être présentée à l'étranger (Pérou, Chili, Argentine, Canada et Israël) et en région (Côte d'Armor).

La matière exaltée

Le fil phosphorescent pour *La bulle* de Franck David, la broderie d'or avec du gel silicone sur organza de soie pour la *Neige végétale* de Martine Aballea, la broderie imitant des tâches d'aquarelles sur le manteau *Collection, Les impuretés* d'Yves Grenet ou la soie grège très proche de la finesse de la toile d'araignée pour la deuxième version du *Hamac* de Marie-Ange Guillemint : la matière est exaltée dans nombre d'œuvres. On retrouve cette même attention à la matière dans trois œuvres réalisées pour la première fois en passementerie, un ornement habituellement utilisé dans l'ameublement : le fil de soie de couleur a été choisi pour *L'abandon* d'Olga Boldyreff, le fil d'or et la canetille pour *La couronne* de Marie-Noëlle Décoret et la paire d'embrases d'*Une chose qui s'attache à une autre* d'Antoinette Ohanessian.

Mona Hatoum : Keffieh, détail, 1999
photo © B. Scotti



Antoinette Ohanessian : Une chose qui s'attache à une autre, passementerie Declerc, 1999, photo © B. Scotti

Un travail en partenariat avec une classe de CAP

Le Keffieh, œuvre de Mona Hatoum, a été réalisée en partenariat avec les élèves de la classe de Cap broderie du lycée professionnel régional Gilles Jamain de Rochefort-sur-mer.

>> 25 avril >> 28 mai 2000

Espace Saint-Jacques de Saint-Quentin

Renseignements : Espace Saint-

Jacques : 03 23 06 93 70

Dap : Yves Sabourin 01 40 15 73 41

Les informations concernant « Métingsages » sont sur les nouvelles pages du Conseil des métiers d'art du site du Ministère de la Culture et de la Communication.

http://www.metiers-art.culture.fr/

Dossier : LA PRATIQUE MUSICALE AMATEUR

bimensuel - 26 avril 2000 - n° 65

A l'occasion du Salon de la Musique / Musicora (28 avril / 3 mai 2000 à la Grande Halle de La Villette) la « Lettre d'information » donne un coup de projecteur sur l'action du ministère en faveur de la pratique musicale amateur, première pratique culturelle des français (5 millions de français de 15 ans et plus font de la musique pendant leurs loisirs). Offrir un encadrement adapté... équilibrer sur le territoire l'offre des ressources et services contribuant à l'épanouissement et au renouvellement des pratiques musicales... favoriser le rapprochement entre professionnels et amateurs, entre secteur associatif et structures de production, de diffusion et de formation... ce sont là quelques uns des grands axes d'une action qui s'inscrit dans le champ plus large de l'ensemble des pratiques artistiques, avec le souci de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

Secteur déterminant pour l'avenir de la vie musicale, la pratique amateur constitue un objectif majeur et aujourd'hui clairement réaffirmé de la politique du ministère de la Culture et de la Communication, à la mesure des enjeux artistique, social et économique qu'il représente.

Enjeu artistique et culturel : la pratique en amateur est pour beaucoup la première étape de la rencontre avec l'art ; c'est un des modes privilégiés d'appropriation des patrimoines musicaux, et, par ailleurs, un vivier de la pratique professionnelle.

Enjeu social : par leur convivialité, ces pratiques contribuent fortement à créer ou restaurer le lien social. A la fois vecteur d'identité d'un groupe, lieux de rencontre et de reconnaissance des diversités et des métissages, terrains d'intégration, ces pratiques connaissent un rôle croissant, auprès du travail et de l'activité professionnelle, comme facteur d'identité sociale et individuelle.

Enjeu économique : les musiciens amateurs sont un moteur pour la facture instrumentale, l'édition musicale, le disque, et une source d'emplois considérable (encadrement, actions de formation, collaborations avec les professionnels). Le poids économique des pratiques musicales en amateur en France représente 4 milliards de francs par an et environ 60 000 emplois.

*Rencontre d'orchestre à vent, 29 et 30 mai 1999, Parc de Sceaux (92)
photo © Christophe Savary*



LA PRATIQUE MUSICALE ET L'ÉTAT

Une longue tradition

En France plus que dans d'autres pays d'Europe, la pratique musicale amateur, depuis plus de deux siècles, entretient avec l'État des relations aussi étroites que singulières.

La rupture créée par la Révolution française est évidemment à l'origine de ce bouleversement qui, dans notre pays, arracha l'initiation et la pratique musicales à l'Église au profit de la Nation. Et c'est sans doute pourquoi fanfares et harmonies, nées dans la fièvre de la mobilisation générale, furent et demeurent en France le symbole de la musique amateur « organisée » ; c'est pourquoi aussi la France, forte de cette pratique, est toujours aujourd'hui l'un des pays reconnus dans le monde pour la qualité de ses instrumentistes à vent.

Mais, parallèlement à cette organisation d'inspiration militaire, la musique fut tout au long du XIX^{ème} siècle le champ d'une intervention plus générale, civilisatrice et sociale, des collectivités publiques. Le succès du mouvement orphéonique s'explique par ce soutien de la Nation et de ses élus à l'initiation égalitaire et à la fraternité républicaine incarnées par les fédérations de chant choral et d'harmonies et fanfares. *A Cœur Joie* et la *Confédération Musicale de France* en sont aujourd'hui les héritiers, poursuivant une tradition remarquable par sa vitalité.

Les politiques publiques, et tout particulièrement celle de l'État, se sont cependant renouvelées en profondeur pour accompagner, à partir des années 1970, un développement sans précédent des pratiques musicales. Il ne s'agissait plus seulement d'accompagner les amateurs au travers de leurs organisations fédérales mais de favoriser un développement au plus près du terrain. Ce fut d'abord, dans le cadre du plan imaginé par Marcel Landowski, la mise en place de délégués régionaux et départementaux, agents de ce qu'on appelait alors l'animation musicale. Ce fut ensuite, avec Maurice Fleuret, une politique qui voulait à la fois accompagner les mutations promises par les lois de décentralisation et embrasser, au-delà du chant choral et des harmonies (c'est l'époque des commandes missions et de la création des centres d'art polyphonique) d'autres pratiques qui, pour être collectives par nature, comme toutes les pratiques musicales, restent par volonté plus indépendantes et, pour en revenir aux idéaux républicains, avant tout marquées par leur liberté. Musiques traditionnelles et populaires, jazz, rock, chanson : le champ des pouvoirs publics s'est à l'époque singulièrement élargi. L'un des symboles de cette politique reste la Fête de la Musique, dont la première édition eut lieu en 1982 et qui continue à mobiliser l'ensemble des acteurs de la vie musicale, et particulièrement ceux de la pratique amateur.

Cette nouvelle attitude des pouvoirs publics aura-t-elle eu une influence sur le monde amateur ? Elle anticipait, en tout cas, les

développements inattendus auxquels nous avons assisté ces quinze dernières années. Les pratiques n'ont cessé en effet de s'étendre et de se diversifier. Surtout, elles participent aujourd'hui d'un mouvement qui s'est inscrit soudainement dans la création de nouvelles esthétiques : à côté du rock ou des musiques traditionnelles, en perpétuelle recherche, le hip hop, le rap et la techno, tous issus de pratiques amateurs, ont inventé des formes d'écriture, des langages et une vision du monde aussi neuve que profondément ancrée dans notre société.



photo © Makila

Un bureau pour les pratiques amateurs à la DMDTS

La mise en œuvre de la politique du ministère de la Culture en faveur de la pratique amateur relève à la DMDTS de la sous-direction des enseignements et des pratiques artistiques. Au sein de cette sous-direction, **le bureau des pratiques amateurs** travaille ainsi en synergie avec le bureau des enseignements chargé de la politique de formation en musique, danse et théâtre. Les enfants formés dans ces écoles deviendront en effet pour la très grande majorité d'entre eux des amateurs autonomes et les établissements d'enseignement artistique spécialisé doivent devenir, plus que par le passé, des lieux d'accueil et d'encadrement de la pratique amateur. C'est au sein de cette sous-direction qu'est également exercée la tutelle sur les grands centres de ressources artistiques (Centre national de la danse, Cité de la musique, Centre national du théâtre) dont une des missions est d'être au service des praticiens amateurs.

Les axes de soutien aux pratiques amateurs :

>> une meilleure information et des conseils pour pratiquer >> des lieux adaptés pour répéter >> de bonnes conditions pour montrer son travail >> une documentation accessible >> des répertoires diversifiés >> la possibilité de travailler avec des artistes >> la possibilité de se former.

Tél: 01 40 15 89 26

UNE POLITIQUE RÉAFFIRMÉE EN FAVEUR DES AMATEURS

Afin de mieux prendre en compte les enjeux artistiques et culturels comme les enjeux sociaux et économiques liés aux pratiques musicales en amateur, la DMDTS a mis en place un programme complet d'action en collaboration avec les collectivités territoriales. Ce programme va de l'inventaire au renforcement des réseaux en passant par la formation de l'encadrement.

>> Dresser un état des lieux région par région au cours de l'année 2000 en concertation avec les associations (ARDIMs, ADDMs) pour :

- identifier les réalités sociales, économiques et culturelles inhérentes à ces pratiques
- dresser une « cartographie » des ressources actuellement offertes et repérer les besoins (notamment pour les cultures émergentes).

>> Élaborer des plans régionaux de développement pour :

- permettre au ministère de disposer d'un cadre pluriannuel permettant de réunir les partenaires, et d'accompagner et organiser ces pratiques dans une logique de complémentarité territoriale
- offrir l'occasion de collaborations avec le ministère de la Jeunesse et des Sports et les collectivités concernées et favoriser des liens entre les différentes structures et réseaux (centres d'art polyphonique, établissements d'enseignement spécialisé, fédérations, centres de pratique amateur, pôles de musiques actuelles, centres de pratique instrumentale amateur/CEPIAs).

>> Contractualiser les relations avec les fédérations nationales :

- organisées en unions départementales et régionales, elles jouent, avec des dizaines de milliers d'adhérents un rôle-clé dans la structuration du secteur.

La CMF, la CFBF, l'UFF, A Cœur Joie, en sont les plus emblématiques :

La Confédération musicale de France : 5800 écoles et sociétés musicales (orchestres d'harmonie, orchestres symphoniques, big-band, brass-band, batteries-fanfars, orchestre à plectre, orchestres d'accordéon, ensembles de musiques de chambre, chorales)...soit plus de 700 000 musiciens.

La Confédération française des batteries et fanfares : 200 sociétés adhérentes.
L'Union des fanfares de France : 500 associations regroupées en 16 fédérations régionales.

Le mouvement « A Cœur Joie » : 500 groupes et 17 000 choristes adhérents.

- leurs missions de formation, d'animation du réseau, de renouvellement des répertoires, font l'objet de conventions d'objectifs pluriannuelles avec l'État.

>> Qualifier et renforcer l'encadrement des amateurs :

- en ouvrant le CA (certificat d'aptitude) et le DE (diplôme d'état) à différentes disciplines musicales, en assurant avec les collectivités locales des formations pour les candidats, le ministère offre aux ensembles amateurs (orchestres d'harmonie, clowns, batteries-fanfars, ensembles de musiques traditionnelles, groupes de jazz ou de musiques actuelles) le soutien d'un encadrement de qualité, par des chefs et des musiciens à la compétence musicale et pédagogique validée et reconnue (1998 : création du premier DE pour les chefs

d'ensembles d'instruments à vent - une option orchestres d'harmonie, une option batteries fanfares - 500 candidats et 20 centres d'examen dès la première session)

- cette démarche s'élargit avec la prise en compte des musiques actuelles amplifiées pratiquées par une frange importante de la jeunesse ; deux examens sont mis en place ou en cours d'élaboration : le CA de coordinateur pour les musiques actuelles amplifiées (déjà engagé) et le DE correspondant (en place l'an prochain) ; cette avancée considérable doit notamment permettre la médiation entre les studios de répétition et les écoles de musiques

- d'autres DE ou CA sont étroitement liés à la pratique musicale des amateurs, concernant notamment la voix et le chant choral...

>> Renforcer et ramifier les réseaux :

- récemment dotés d'un document cadre, les centres d'art polyphoniques, devenus des « missions-voix », voient leur rôle conforté pour la structuration de la pratique vocale et la coordination des acteurs concernés

- les centres de musiques et danses traditionnelles (CMDTs) veillent sur un patrimoine en évolution, riche tant de ses origines rurales que des apports de la culture urbaine, des musiques du monde et de celles issues de l'immigration. Liées aux célébrations de la vie, les musiques traditionnelles sont par excellence le terrain d'une pratique active, que les CMDT ont mission d'accompagner

- les pôles régionaux pour les musiques actuelles organisent la coordination des acteurs qui concourent au développement des pratiques amateurs : ADDMs, écoles de musiques, SMACs (scènes de musiques actuelles)... Ils font émerger les besoins en formateurs pour l'encadrement des pratiques des amateurs, leur proposent des formations adaptées ou les aiguillent vers les formations professionnelles existantes

- les centres régionaux de jazz : après ceux de Haute-Normandie et du Centre s'ouvre courant 2000 un nouveau centre en Bourgogne. L'une de leurs missions essentielles (avec la diffusion, l'observation, le soutien à la production, l'information et la formation) est le soutien et le développement de la pratique amateur, en partenariat avec les pôles de formation que sont les classes de jazz dans les écoles de musique contrôlées et associatives, et en liaison avec les ADDMs (associations départementales de développement de la musique) et les ARIAMs (associations régionales d'initiative et d'action musicales)

- les établissements d'enseignement artistique spécialisé (CNR, ENM, écoles agréées) doivent être des pôles musicaux ouverts sur la vie musicale de proximité ; ils ont plus que jamais vocation à accueillir les praticiens amateurs qu'ils forment ou ont formés.

>> Renouveler la collaboration avec les collectivités territoriales :

cette collaboration reste essentielle. Les associations départementales et régionales, interlocuteurs privilégiés des activités musicales amateurs, carrefour du partenariat État/collectivités, jouent un rôle très important pour la définition d'objectifs communs.

LA PRATIQUE MUSICALE AMATEUR EN QUELQUES CHIFFRES

Près de 5 millions de Français font de la musique pendant leurs loisirs, c'est-à-dire en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle.

17 % chantent dans une chorale ou un ensemble vocal, 83 % jouent d'un instrument ou pratiquent ces deux activités.

Depuis la fin des années 1960, les activités musicales se sont très largement diffusées au sein de la population française, en liaison avec le développement des écoles de musique et des conservatoires et le « boom musical » qui a marqué les trente dernières années. Les adolescents (15-19 ans) sont aujourd'hui presque deux fois plus nombreux que pour les générations nées avant 1960 à avoir fait de la musique. Le développement récent du chant n'a, en revanche, pas concerné prioritairement les jeunes, mais plutôt les personnes ayant dépassé la quarantaine.

Faire de la musique est une activité plutôt féminine (surtout dans le chant et le piano), que

favorise un niveau de diplôme élevé. C'est une activité juvénile, du fait qu'elle s'est développée récemment, et parce que l'avancée en âge se traduit par de nombreux abandons.

L'adolescence et l'installation dans la vie adulte sont un cap important d'abandon d'une activité commencée enfant (plus de la moitié de ces praticiens abandonnent entre 15 et 24 ans). En revanche, quand ce cap est franchi, les abandons se font plus rares et la musique devient « l'activité de toute une vie ».

Les modalités de pratique sont très diverses. La majorité des musiciens amateurs en activité jouent seuls (56 %), 8 % le font dans un cours, tandis que 8 % appartiennent à une harmonie ou une fanfare, et 5 % à une formation ou un groupe musical. Enfin 27 % font partie d'une chorale ou d'un ensemble vocal, la moitié ayant parallèlement

Source : « enquête sur les activités artistiques des Français »
Département des études et de la prospective
Documentation Française 1996

Les musiciens amateurs :

>> 5 millions de Français de 15 ans et plus
>> dépense totale de près de 4 milliards de francs par an, soit près de la moitié de l'ensemble des dépenses en pratiques amateurs (10 milliards de francs). Cette dépense des ménages est engagée au titre des frais de formation, achats d'instruments, de partitions, de presse, etc. Toutefois, elle n'est le fait que d'une minorité de musiciens amateurs (42 % d'entre eux)

L'activité économique liée à la pratique musicale amateur :

>> 60 000 emplois soit deux tiers des 100.000 emplois générés par l'ensemble des pratiques amateurs.

>> Formation*

CNR-ENMD	7 024 enseignants en musique (en 1998)
Autres écoles municipales de musique	18 000 enseignants (estimation)
associations et écoles privées	20 000 enseignants (estim.)
MJC et assimilés	600 enseignants salariés en musique (estim.)
cours particuliers	non estimé

(NB : un amateur sur trois déclare prendre des cours particuliers dans le cadre de l'apprentissage de la musique)

>> Fabrication d'instruments de musique, lutherie, facture d'orgue

1000 entreprises
1500 emplois

>> Distribution et vente

1200 entreprises
6000 emplois
env. 100 entreprises
700 à 1000 emplois
env. 10 titres

>> Maisons d'édition

>> Presse spécialisée

*Estimation rendue délicate du fait des cumuls d'emplois au sein des différents réseaux.

(Source : Le poids économique des activités artistiques amateur - Département des études et de la prospective)

Listes des acteurs et relais des pratiques musicales amateurs disponibles à la DMDTS/Mission de la communication : Tél. 01 40 15 89 02/03

Sur 100 amateurs en activité pour chaque discipline

	Ensemble	Chant	Piano	Guitare	Cordes, vents, bois	Autres instruments
Conditions de la pratique :						
- seul	59	5	79	81	49	67
- dans une chorale, un ensemble vocal	27	72	25	10	18	23
- dans une fanfare, une harmonie ou un groupe de musique traditionnelle	8	2	1	1	23	15
- dans un cours, quel qu'il soit	8	4	12	4	10	8
- dans un groupe, une formation musicale	5	e	1	9	15	3
Lieu principal de la pratique :						
- au domicile	57	5	78	77	43	64
- dans un local municipal ou associatif	34	70	19	18	42	30
Dépenses financières						
- achat de partitions	28	19	35	20	20	37
- cours ou formation	16	6	23	15	17	13
- achat d'instrument	8	1	5	21	4	13
Participation à une représentation	68	85	61	54	82	63

Sur 100 musiciens amateurs en activité (10 % des Français de 15 ans et plus)

Jouent d'un instrument	83 %
dont	
Piano	28 %
Orgue	7 %
Synthétiseur	6 %
Guitare classique	9 %
Guitare d'accompagnement	4 %
Guitare électrique ou basse	4 %
Flûte à bec	6 %
Autres vents et bois	7 %
Violon	2 %
Autres instruments à cordes	1 %
Cuivre	2 %
Accordéon	2 %
Harmonica	1 %
Percussion, batterie	2 %
Divers (instrument)	2 %
Ont fait du chant sans jouer d'instrument.	17 %

LA VILLA ARSON À NICE

Un lieu atypique pour les arts plastiques

L'inauguration du premier volet du cycle d'expositions *Action, on tourne* marque une nouvelle étape pour la réouverture de ce haut lieu de la création niçois. La Villa Arson est un lieu dédié à l'art contemporain, sans équivalent dans le paysage des arts plastiques : elle regroupe sur un même site un centre d'art, une école d'art et des résidences d'artistes.

La Villa se renouvelle

Après une trentaine d'années d'existence, la Villa Arson connaît un nouveau départ : Alain Lombard, qui était chef du Département des affaires internationales au ministère de la Culture et de la Communication, vient d'être nommé directeur général de la Villa.

Jean-Marc Réol, qui était professeur à l'école nationale d'art, en est devenu le directeur et Laurence Gateau, qui dirigeait le centre d'art du Creux de l'Enfer à Thiers, a été nommée directrice artistique. Une équipe, d'une vingtaine de professeurs, accueille les 200 étudiants de l'École d'art, et les prépare au diplôme national d'art plastique en 3 ans et au diplôme national supérieur d'expression plastique à la fin d'un cursus de 5 ans. Pour renforcer la place des nouvelles technologies dans l'enseignement de l'art, un studio de création en arts numériques (SCAN) sera inauguré l'année prochaine, alors qu'un espace pédagogique (www.491.org) pour une approche de l'art en réseau est d'ores et déjà ouvert aux étudiants de toutes les écoles d'art.

Des projets pour 2000 et 2001

Un programme d'expositions ambitieux a été mis en place. *Action, on tourne*, présenté entre avril 2000 et avril 2001 explore les relations entre cinéma et art contemporain et comprend quatre expositions successives : *La répétition, la tête dans les nuages, Une mise en scène du réel: artiste/acteur, Série noire ou scènes de la vie conjugale* et *Endroducing*. Ce cycle sera suivi de l'exposition *Import / Export*,

produite en collaboration avec le Kunstverein de Salzbourg et le Kunstmuseum de Arnhem. Deux colloques sont également prévus. Les 11 et 12 mai prochains, on y abordera le thème de la transmission dans la modernité. Un colloque autour de la question du récit et de la narrativité dans l'art contemporain se tiendra en avril 2001. Cette année sept artistes seront accueillis pour des résidences de trois mois, grâce à des bourses du FIACRE et du Conseil général des Alpes-Maritimes.



La Villa Arson

Réorganisation des espaces

Parallèlement, une réorganisation de la Villa est en cours avec un nouvel organigramme et un programme de réhabilitation des espaces sur plusieurs années. Après d'importants travaux de mise aux normes de sécurité, réalisés entre 1998 et 2000, l'aménagement du studio de création va bientôt commencer, avant la remise en état du théâtre de 300 places et des résidences d'artistes dont dispose la Villa ainsi que des travaux d'étanchéité sur tout le site.

Exposition *La répétition, la tête dans les nuages* >> 4 juin 2000

Renseignements :

Villa Arson :

Tél : 04 92 07 73 80

www.cnap-villa-arson.fr

NOMINATIONS

Nicole Pot directrice générale de la Cité des sciences

Nicole Pot a été nommée directrice de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, à Paris. Elle remplace Gérard Metoudi, nommé en février directeur de cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication. Elle était jusqu'alors directeur à la Caisse des monuments historiques.

Dominique Wallon nommé PDG de l'Institut pour le financement du Cinéma et des Industries culturelles

Depuis le 29 mars, Dominique Wallon est président directeur général de l'Institut pour le financement du Cinéma et des Industries culturelles (IFCIC). Il était jusqu'à mars 2000, directeur de la Musique et de la Danse, du Théâtre et des Spectacles.

Manuel Bamberger, nouveau délégué adjoint de la Délégation au développement et à l'action territoriale

(Ddat).

Depuis le mois de février, Manuel Bamberger a pris les fonctions d'adjoint auprès d'Anita Weber, Déléguée au développement et à l'action territoriale.

Trois nouveaux chargés de mission à la Ddat.

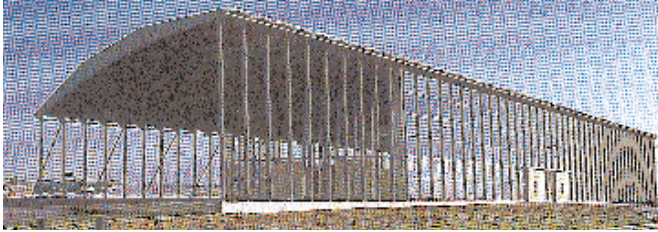
Sabrina Grassi est chargée de l'élaboration, du suivi et de l'exploitation des outils de dialogue avec les Drac.

Jean-Christophe Blaize est chargé du suivi des relations contractuelles avec les collectivités territoriales.

René Bouvet est chargé de la communication.

Michel Alessio à la DGLF

Michel Alessio vient d'être nommé chargé de mission pour les langues régionales à la délégation générale à la langue française. Il était depuis dix ans chef d'un bureau d'aide à l'édition au Centre national des Lettres.



Jean Prouvé, Le Pavillon de l'aluminium.

UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE DU XX^{ÈME} SIÈCLE

L'inauguration, le 18 avril, du Pavillon du centenaire de l'aluminium conçu par Jean Prouvé a été l'occasion pour Catherine Tasca de présenter un vaste plan d'action en faveur de la sensibilisation, de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine du XX^{ème} siècle, thème qui sera celui des journées du patrimoine de l'an 2000.

Le patrimoine architectural, industriel et technique du XX^{ème} siècle, nouvel enjeu culturel

Peu protégé aujourd'hui, notamment au titre des monuments historiques, le patrimoine architectural, industriel et technique du XX^{ème} siècle constitue pourtant un des enjeux culturels des années à venir. La rénovation du pavillon de l'aluminium a constitué le premier pas d'une vague de rénovations qui ira de l'église Notre-Dame de Royan à la Maison du peuple de Clichy en passant par la Villa Majorelle de Nancy.

D'autres opérations ont été également programmées :

notamment la recension des monuments patrimoniaux du XX^{ème} siècle, la protection juridique d'urgence du patrimoine, des activités d'animation et de valorisation (publications, conventions de ville d'art et d'histoire signées avec Le Havre

et Saint-Etienne). Il s'agira aussi de développer les conventions de partenariat avec les collectivités territoriales, et en particulier les municipalités. La DAPA a signé avec l'Union internationale des architectes une convention lui confiant la réalisation du premier inventaire mondial du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle.

Trois grandes priorités

C'est donc sur la base de ces trois priorités, faciliter les interventions d'urgence, poursuivre les actions sectorielles prenant en compte les spécificités de certains patrimoines (notamment industriel) et développer un dispositif général de signalement du patrimoine (un label « patrimoine du XX^{ème} siècle » qui n'aurait pas les incidences juridiques de la protection Monuments Historiques), que s'effectuera l'action du ministère.

Musées

RECORDS D'AFFLUENCE POUR LA DEUXIÈME ÉDITION DU « PRINTEMPS DES MUSÉES »

L'accès libre à 800 musées de France, le dimanche 2 avril, dans le cadre de l'opération « Le Printemps des musées » s'est traduit dans la majorité des établissements par une affluence record, de 2 à 40 fois supérieure à celle d'un dimanche habituel de printemps. L'augmentation est de 30% en moyenne par rapport à la première édition du « Printemps des musées », qui avait eu lieu le dimanche 14 mars 1999.

Les échanges d'œuvres avec d'autres pays d'Europe, organisés pour la première fois cette année ont incité un vaste public à se rendre dans les musées. Les manifestations organisées par de nombreux établissements (expositions, présentations d'acquisitions récentes, visites guidées, animations diverses pour les enfants, visites de chantiers ...) ont également exercé un fort pouvoir d'attraction.

Quelques musées ayant connu des records d'affluence

- le musée des Beaux-Arts de Lyon (8 120 visiteurs au lieu de 700 en moyenne un dimanche de printemps)
- le musée des Beaux-Arts de Lille (8 200 visiteurs au lieu de 800)
- le musée des Beaux-Arts de Valenciennes (5 450 visiteurs au lieu de 350)
- le musée des Beaux-Arts de Rouen (3 750 visiteurs au lieu de 400)
- le musée de Grenoble (3 600 visiteurs au lieu de 400)
- le musée des Beaux-Arts de Marseille (1 300 visiteurs au lieu de 250)
- le musée des Beaux-Arts de Chambéry (605 visiteurs au lieu de 65)...
- les six musées de la Ville de Strasbourg qui participaient à l'opération (10 370 visiteurs au lieu de 700 en moyenne le dimanche, ce qui présente une augmentation de 480%)
- les trois musées de Colmar (dont le musée d'Unterlinden), ont totalisé 5 810 visiteurs au lieu de 1 440 (+400%).

Une fréquentation au moins 2 à 3 fois supérieure à celle d'un dimanche ordinaire de printemps dans les musées nationaux

- Le musée national du Moyen Age à Paris a enregistré une fréquentation de 3 300 personnes (au lieu de 1 800)
- le musée Picasso de 4 565 personnes (au lieu de 2 800)
- le musée national de Céramique à Sèvres de 1 480 personnes (au lieu de 100)
- le musée national du château de Malmaison de 1 170 personnes (au lieu de 300)
- le musée national du château de Fontainebleau de 2 030 personnes (au lieu de 700)
- le musée national du château de Compiègne de 1 320 personnes (au lieu de 260)
- le musée national de la Renaissance au château d'Ecouen de 975 personnes (au lieu de 200)
- le musée national Message biblique Marc Chagall à Nice de 2 400 personnes (au lieu de 350)
- le musée de la Porcelaine Adrien-Dubouché à Limoges de 1 335 personnes (au lieu de 30)...
- le musée du Louvre a pour sa part accueilli 28 200 visiteurs contre 25 660 le précédent dimanche gratuit, le 5 mars 2000 (+10%), et contre 24 500 lors de la première édition du « Printemps des musées », le 14 mars 1999 (+15%)
- le musée d'Orsay, il a reçu 18 490 visiteurs, contre 9 500 en moyenne le dimanche (+91%), et 14 745 le précédent dimanche gratuit (+25%).

Renseignements : Bénédicte Moreau 01 40 15 36 12

PATRIMOINE

« Monument jeu d'enfant »

Samedi 13

>> dimanche 14 mai 2000

Après le succès de la première édition de « Monument jeu d'enfant » l'an dernier, 60 monuments nationaux se mobilisent à nouveau pour faire découvrir le patrimoine français au jeune public. A cette occasion, 60 monuments, sur les 100 monuments nationaux ouverts à la visite, proposent un programme attractif et ludique, pour les 6/12 ans accompagnés de leurs parents. Chaque activité a été choisie en accord avec le monument dans lequel elle se déroule. Les enfants seront reçus par les équipes d'accueil des monuments et par des comédiens, des musiciens, des artisans... Ces animations seront entièrement gratuites, les monuments nationaux restant ouverts aux conditions habituelles.

Centre d'information des monuments nationaux

tél : 01 44 61 21 50

www.monuments-france.fr

CINÉMA

« Cinéma et utopie »

La Bibliothèque nationale de France présente, les dimanches d'avril, mai et juin 2000, un cycle de projections gratuites autour du thème de l'utopie au XX^{ème} siècle. Ce cycle est organisé sur le site François Mitterrand à l'occasion de l'exposition *Utopie, la quête de la société idéale en Occident* (>> 9 juillet 2000). Chaque dimanche est consacré à une période ou à un mouvement spécifique. Le cycle donne ainsi l'occasion de découvrir des films documentaires ou de fiction, certains d'une grande rareté, ou de revoir des œuvres de S. Eisenstein, D. Vertov, G. W. Pabst, J. Duvivier, J. Ivens, Fritz Lang, J.-L. Godard, J. Doillon, A. Tanner ou encore A. Varda.

« Cinéma et utopie »
9 avril >> 25 juin 2000
12h30 >> 19h00

Site François Mitterrand
Grand Auditorium - Hall Est
Quai François Mauriac, Paris XIII^e
Entrée libre

ART CONTEMPORAIN

5^e Biennale de Lyon :

« Partage d'exotismes »

Repoussée d'un an pour prendre part aux célébrations nationales « 2000 en France », la 5^e Biennale d'art contemporain de Lyon inaugure, cet été, la réouverture au public de la Halle Tony Garnier, réhabilitée par la ville de Lyon. La Délégation aux arts plastiques participe à ce projet au titre de la commande publique. Les créateurs et directeurs artistiques de la Biennale, Thierry Raspail et Thierry Prat, ont invité Jean-Hubert Martin, dont l'exposition « Les magiciens de la terre » a fait date, à en assurer le commissariat. Il a conçu une manifestation qui prend sa source dans la création contemporaine des cinq continents et explore le « partage d'exotismes » : il s'attache à révéler les ressemblances et les dissemblances de la création telles que les conçoivent des artistes originaires de plus de 50 pays.

Halle Tony Garnier

27 juin >> 24 septembre 2000

Renseignements :

Fabienne Vial : 04 72 10 90 68

www.biennale-de-lyon.org/pagepro



Art Orienté Objet,
Skin Culture,
Trying animals on
me 1996
Photo réservée
Biennale 2000

PATRIMOINE

signature du protocole d'accord pour la mise en valeur de la Closerie Falbala - Fondation Dubuffet

Ce protocole, signé le 16 mars entre François Barré, directeur de l'Architecture et du Patrimoine et Maître Dauchez, président de la Fondation Dubuffet, prévoit le financement par l'État, sous forme de subvention à la fondation, des opérations de restauration de la Closerie Falbala à hauteur de 50%. Programmées sur les années 2000, 2001 et 2002, ces travaux seront conduits sous la maîtrise d'œuvre de Christiane Schmuckle-Mollard, architecte en chef des monuments historiques. La Closerie Falbala à Périgny-sur-Yerres, Val de Marne a été conçue par Jean Dubuffet entre 1971 et 1973. En 1973, Jean Dubuffet cède un ensemble d'œuvres,

TRÉSORS NATIONAUX

Le texte sur la protection des trésors nationaux en 2^{ème} lecture.

Le 4 avril, l'Assemblée nationale a adopté, en deuxième lecture, la proposition de loi du Sénat sur la protection des trésors nationaux : destiné à remédier aux lacunes du dispositif de contrôle des exportations d'œuvres d'art fixé par la loi du 31 décembre 1992. Le texte prévoit que l'État pourra acheter au prix du marché international, établi par experts, des biens culturels considérés comme trésors nationaux. Il sera réexaminé par le Sénat le 18 mai prochain.

VENTE D'ŒUVRES D'ART

L'Assemblée nationale reconnaît les enchères publiques sur Internet

L'Assemblée nationale a décidé d'étendre le projet de loi sur les enchères publiques aux ventes sur Internet, lors de l'examen en deuxième lecture de ce texte, le 4 avril. Les députés ont adopté un amendement précisant que la loi « s'appliquera aux ventes aux enchères sur Internet présentant toutes les caractéristiques d'une véritable vente aux enchères ». Est toutefois écarté du champ de ce projet de loi « le courtage aux enchères » en ligne, à l'exception « des opérations de courtage sur des biens culturels ». Des sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques seront désormais chargées d'organiser les ventes, sous le contrôle d'un « conseil supérieur des ventes ».

dont la Closerie Falbala à la Fondation qui est reconnue d'utilité publique en 1974. La Closerie Falbala est classée au titre des monuments historiques par arrêté en date du 17 novembre 1998.

Direction de l'Architecture et du Patrimoine :

Christine de Rouville

Tél : 01 40 15 82 70 Fax : 01 40 15 80 48

CINÉMA

« Le cinéma stalinien » à Toulouse

La Cinémathèque de Toulouse propose une rétrospective consacrée au cinéma à l'époque de Staline. Si certains des films présentés sont bien connus du public (notamment les grands succès d'Eisenstein tels que *Alexandre Newsky* ou *Ivan le terrible*), la plupart n'avaient guère quitté jusqu'alors leur pays d'origine.

Un colloque réunira les 4 et 5 mai historiens français et étrangers sur les questions des rapports entre l'art et la propagande. La Cinémathèque de Toulouse a passé commande au compositeur

Pierre Jodlowski d'une musique d'accompagnement du film d'Eisenstein *La grève* (1924). Ce ciné-concert aura lieu le mercredi 3 mai, à 20h30, à Toulouse et sera repris, à Paris, les 15 et 16 juin prochains au Forum des Images dans le cadre du festival Agora de l'IRCAM ainsi qu'en septembre 2000 lors du festival Musica de Strasbourg.

Enfin, la Cinémathèque de Toulouse organise une exposition de photogrammes du film jamais achevé d'Eisenstein *Le Pré de Béjine*.

Cinémathèque de Toulouse
mai >> juin 2000

69 rue du Taur - BP 824

31080 Toulouse Cedex

Tél : 05 62 30 30 14



S.M. Eisenstein. Ivan le terrible
Photo : collection de la Cinémathèque de Toulouse - droits réservés

FRÉDÉRIC TOUCHET

« Mener des actions d'information pour les enfants est un combat permanent »

Frédéric Touchet dirige, à Lyon, les Éditions du Moutard. Un éditeur pour la jeunesse pas tout à fait comme les autres...



Lettre d'information : Quand on ouvre un Guide du Moutard®, on est frappé par l'originalité du produit : c'est sérieux et passionnant, mais aussi vivant et ludique, cela s'adresse aux enfants, mais un adulte plonge facilement dedans... Quelle est votre démarche ?

Frédéric Touchet : Cela part d'un double constat, fait il y a une dizaine d'années avec un groupe d'amis : les documents d'information pratiques produits par la collectivité oublient le plus souvent les enfants. Par ailleurs, ceux-ci peuvent s'intéresser à tous les sujets de société, pourvu qu'on trouve l'angle d'attaque pour les y amener. Nous avons donc fait le pari de produire une collection de guides thématiques, gratuits, à la fois ludiques et de qualité, largement diffusés auprès des enfants, à partir de 10 ans. Le principe de gratuité est à nos yeux fondamental pour donner à tous les jeunes une chance de découvrir le monde qui les entoure. Nous nous appuyons sur des partenaires institutionnels qui s'engagent à financer un guide et à apporter leur caution scientifique en fonction du thème. Ils s'engagent aussi à le diffuser dans leurs propres réseaux. Nous nous assurons régulièrement l'appui de l'Éducation nationale, et nous invitons autour de la table des partenaires qui ne se seraient peut-être pas rencontrés sans ces projets.

LI : La matière est très large. Quels axes privilégiez-vous ?

FT : Depuis la création du Moutard, en 1988, nous avons travaillé dans trois principaux domaines : le patrimoine, la vie en société et la santé et l'environnement. A l'occasion des journées européennes du patrimoine, en 1996, par exemple, nous avons publié un guide intitulé « Sur les pas des Gallo-Romains » avec l'appui des DRAC Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne et Franche-Comté. Cette action interrégionale a débouché sur une action transfrontalière de 3 ans (97-98-99) intitulée « Histoires... de matériaux » associant la France, l'Italie et la Suisse romande. Nous avons ainsi publié trois guides autour du bois, de la pierre et du métal en accompagnement d'un programme d'animations destiné aux familles sur les trois pays. Sur l'axe « vie en société » (mieux comprendre l'autre et l'accepter dans ses différences), nous avons publié en 1998, à l'occasion de la commémoration de l'Édit de Nantes, un guide « Mieux comprendre la laïcité et les religions », et en 1999 pour le 10^{ème} anniversaire de

l'adoption de la convention internationale des droits de l'enfant, un autre sur les droits et les responsabilités de l'enfant. Pour la 5^{ème} édition du « français comme on l'aime », en 2000, un autre encore sur l'histoire et l'évolution de la langue française : « Le français sur le bout de la langue ».

Sur l'axe santé, nous nous investissons dans tout ce qui touche aux conditions de vie de l'enfant à l'hôpital, et plus particulièrement dans le domaine de la cancérologie.

LI : Vos projets ?

FT : Pour septembre 2000, nous étudions un concept nouveau de cartographie, à la fois ludique et informative, sur l'architecture du 20^{ème} siècle en Rhône-Alpes. Pour 2001, un guide sur la famille, en avril, et un autre on l'espère en septembre sur les jardins historiques. Notre but est d'aider les enfants à affûter leur curiosité, en leur offrant un point de départ pour la réflexion et l'expression.

LI : Votre parcours, pour en arriver là ?

FT : Huit années dans le secteur industriel, comme ingénieur des travaux publics, et puis cette brutale prise de conscience que la société ne se préoccupait pas suffisamment des enfants, ne les prenait pas assez au sérieux. Je n'avais aucun a priori sur le métier d'éditeur, que j'ai, au demeurant, pris à l'envers : la gratuité au service de la qualité. Les premières années ont été difficiles. Aujourd'hui, beaucoup de partenaires publics s'associent à notre effort. Quelques privés aussi (la MAE ou la FNAC par exemple). Mais notre rôle d'« avocats des enfants » reste intact : je ne crois pas que nous ayons perdu notre âme. Convaincre de mener des actions pour les enfants demeure un combat permanent, passionnant.

Contact :

Éditions du Moutard, Frédéric Touchet, Muriel Chazet,
Tél : 04 78 00 32 34 Fax : 04 78 01 07 98 EDM@wanadoo.fr

« LE FRANÇAIS SUR LE BOUT DE LA LANGUE »

Le Guide du Moutard® n° 21 vient de paraître

Avec « Le français sur le bout de la langue », les enfants, à partir de 10 ans, sont invités à découvrir le français sous ses aspects les plus divers. De nombreuses informations, des anecdotes, des cartes, des jeux, dans ce livre de 80 pages en couleurs illustré de très nombreux dessins.

Henriette Walter, professeur de linguistique, membre du conseil supérieur de la langue française, a été la conseillère scientifique de

cette publication.

« Le français sur le bout de la langue » a reçu le soutien de nombreux partenaires : Ministère de la Culture (délégation à la langue française, DRAC Rhône-Alpes), Délégation interministérielle à la ville, Préfecture du Rhône, Inspection académique du Rhône, Direction régionale de la jeunesse et des sports Rhône-Alpes, Fonds d'action sociale (FAS), Conseil général du Rhône, Ville de Lyon, Ville de Chambéry, Ville de Vaulx-en-Velin, Autonome de solidarité du Rhône, Caisse d'épargne Rhône-Alpes Lyon, Fnac Lyon Bellecour, Fnac Junior Lyon Part-Dieu, MAE du Rhône.

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

CATHERINE TASCA ET MICHEL DUFFOUR : PREMIÈRES ORIENTATIONS

A l'occasion d'une première rencontre avec la presse, le 5 avril dernier, Catherine Tasca et Michel Duffour ont précisé les conditions dans lesquelles ils entendaient travailler ensemble aux missions que venait de leur confier le Premier Ministre. C'est la première fois, en effet, dans l'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, qu'un secrétaire d'État se voit confier, non pas le secteur de la communication, mais des responsabilités sur l'ensemble du champ culturel.

Catherine Tasca a dressé quatre constats.

Le premier concerne la permanence des missions et des enjeux du ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit toujours et encore de :

>> Préserver et mettre en valeur un patrimoine >> Encourager et garantir la vitalité de la création >> Créer ou soutenir sur tout le territoire les équipements et équipes de création, de diffusion, de formation... >> Accompagner les grandes institutions dans leurs évolutions, du Louvre à France Télévision en passant par l'Opéra >> Soutenir un Secteur Public, à côté des acteurs privés, et développer des espaces de gratuité (à côté du secteur marchand).

Le second concerne l'évolution de la politique culturelle : Depuis 15-20 ans le paysage de la politique culturelle s'est densifié et diversifié notamment parce que les initiatives des Collectivités Locales et de divers acteurs locaux sont venues s'ajouter à celles de l'État. Celui-ci a dû en conséquence évoluer. De la décentralisation de mission des années 60-80, l'État doit passer à la décentralisation de partage et de partenariat sans rien abandonner de ses responsabilités propres.

Catherine Tasca a ensuite souligné que le ministère doit parfois tenir bon sur les legs du passé, tout en intégrant le présent et en se

projetant dans le futur.

Elle a enfin réaffirmé que la réunion dans un même ministère de la Culture et de la Communication le mettait « au cœur des évolutions de la société » :

« Voilà ce qui constitue notre toile de fond. Je vous dis tout cela parce que je crois, nous croyons - et beaucoup d'autres avec nous - que la Culture et la Communication ne sont pas des *secteurs* comme les autres. Je crois qu'avant d'être des *produits* leurs manifestations multiples doivent être des projets porteurs de sens pour celui qui crée, qui réalise comme les publics qui y participent. »

En commentant le décret d'attributions du secrétaire d'État, Catherine Tasca a indiqué qu'il n'y aurait qu'« un seul ministère et une seule politique ». La présence du secrétaire d'État à mes côtés, c'est un moteur renforcé pour le ministère. »

Michel Duffour a pour sa part insisté sur les nouvelles données de la politique de décentralisation culturelle. « Tout comme les bouleversements de fond en matière d'initiative culturelle, ou de démarches artistiques nouvelles, cela implique d'anticiper et de réfléchir à de nouveaux outils pour permettre aux institutions culturelles de mieux appréhender ces évolutions. Mon action consistera également à impulser un effort particulier pour développer la transversalité, à mes yeux absolument nécessaire, entre tous les acteurs culturels, en favorisant la rencontre et le travail en commun des artistes, des collectivités territoriales, des différents publics, mais également des services déconcentrés du ministère de la Culture, bien entendu, mais aussi des autres ministères. » Il a conclu en indiquant qu'il « privilégiera l'écoute et la concertation ».



LE CABINET DE CATHERINE TASCA, Ministre de la Culture et de la Communication

Photo AFP - Droits réservés



Directeur du cabinet

Gérard Métoudi

Né en 1947, agrégé de lettres classiques, conseiller référendaire à la Cour des comptes il dirige le cabinet de Lionel Jospin, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale de 1991 à 1992. Il assure ensuite plusieurs postes de direction avant d'être nommé en août 1998 directeur général de la Cité des sciences. Il dirigeait le cabinet de Catherine Trautmann depuis février 2000.



Directrice-adjointe du cabinet, chargée des affaires financières

Agnès Saal

Née en 1957, administrateur civil au ministère de la Culture, elle fut notamment chargée de mission auprès du directrice du développement culturel. Directrice de l'administration et des affaires financières du CNC (1990-1996), puis directrice des financements, de la réglementation, de la prospective et de l'information au CNC (1996). Elle était depuis 1998 directrice adjointe du cabinet de Catherine Trautmann.



Directeur-adjoint du cabinet

Alain van der Malière*

Né en 1940, enseignant, dramaturge, il a dirigé la Maison de la Culture du Havre avant d'être DRAC du Nord-Pas-de-Calais puis directeur du théâtre et des spectacles de 1991 à 1993. Il était depuis janvier 1998, DRAC d'Ile-de-France.



Conseiller auprès de la ministre et chargé de la presse écrite

Bernard Montanier

Né en 1944, il a été conseiller technique chargé de la presse écrite au cabinet de Catherine Tasca, ministre déléguée à la communication (1988-1991). Conseiller pour les relations extérieures auprès de Hervé Bourges, PDG de France-Télévision (1991-1995), avant de devenir secrétaire général du Figaro. Il était, depuis 1999, conseiller auprès de Catherine Trautmann pour les médias.



Chef du cabinet

Xavier Barès

Né en 1958, a été notamment chef de cabinet de Catherine Tasca, ministre déléguée à la Francophonie et aux Relations internationales (1991-1993). Depuis février 1993 il était en poste dans le réseau culturel français à l'étranger où il fut notamment directeur de l'Alliance française d'Osaka.



Chef-adjointe du cabinet

Sandrine Sartori

Née en octobre 1966, attachée d'administration centrale, elle fut chef adjointe du cabinet de Christian Sautter, secrétaire d'État au Budget de septembre à novembre 1999, puis chargée de mission au cabinet de Christian Sautter, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de novembre 1999 à janvier dernier. Elle était, depuis lors, chef adjointe de ce même cabinet.



Chef-adjoint du cabinet

Gilles Bonnevalle*

Né en 1962, il fut notamment chef du cabinet de Michèle André au secrétariat d'État chargé des droits des femmes, de 1988 à 1990 et chargé de mission au cabinet de Michel Delebarre, ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer (1990), puis au cabinet de son successeur, Louis Besson (1991). De 1991 à 1998, il était chargé de mission auprès du directeur général de l'Établissement public de Marne-la-Vallée.



Conseillère pour le cinéma et l'audiovisuel

Catherine Demier

Née en 1957, elle rejoint la Cour des Comptes en février 1992, à sa sortie de l'ENA. Elle a été déléguée dans les fonctions de secrétariat général adjoint de la Cour auprès de Pierre Joxe (1995-1997). Depuis juillet 1997, elle était directrice des financements, de la réglementation, de la prospective et de l'information au Centre National de la Cinématographie.



Conseiller pour l'international et chargé du livre et des langues de France

André Ladousse

Né en novembre 1938, agrégé d'anglais, universitaire (Paris I), avant de rejoindre les cabinets de Catherine Tasca de 1991 à 1993, il avait occupé de nombreux postes dans le réseau français culturel à l'étranger. En 1993, il est nommé directeur général à l'agence intergouvernementale de la francophonie. Depuis janvier 1999, il était sous directeur à la direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères.



Conseillère chargée de la communication de la ministre

Elisabeth Normand

Elisabeth Normand a été chargée de mission pour les relations avec la presse de la Présidence de la République de 1982 à 1995. Elle était, depuis juillet 1998, collaboratrice de Catherine Tasca à la présidence de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale.

* Par ailleurs, membre du cabinet de Michel Duffour.



Conseiller chargé des relations avec le Parlement et les élus

Jérôme Taillé

Né en 1972, licencié en droit, titulaire d'un DEA de Sciences Politiques et d'un DESS de communication politique, il a été l'assistant parlementaire de Roger-Gérard Swchartzenberg, avant de devenir le collaborateur de Catherine Tasca, présidente de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale depuis 1997.



Conseiller technique chargé de la musique et de la danse

Alain Arnaud

Né en 1948, docteur ès lettres, il est entré en 1975 au ministère de la Culture. Chargé de mission auprès du président du Centre Georges Pompidou, depuis son départ de l'École d'art Lyrique de l'Opéra de Paris en juillet 1995, il a été nommé inspecteur de la création et des spectacles. Il a été conseiller technique, chargé de la musique, de l'art lyrique et de la danse au cabinet de Jack Lang de juillet 1990 à janvier 1993.



Conseiller technique aux politiques interministérielles et territoriales, et à la prospective

Patrice Béghain

Né en 1944, agrégé de lettres classiques, il fut nommé chargé de mission à la direction de l'administration générale au ministère de la Culture en 1983. Directeur régional des affaires culturelles de Franche-Comté (1983-1985), de Midi-Pyrénées (1986-1990) puis de Rhône-Alpes (1991-1996). Il a été délégué général de la Femis (1996-1998).



Conseiller technique chargé des arts plastiques et des musées

David Caméo

Né en 1953, il fut notamment chef du département du soutien à la création et à la diffusion et chef du département des achats et des commandes à la Délégation aux arts plastiques (1993-1998). Il était, depuis février 1998, conseiller technique, chargé des musées, des arts plastiques et du développement des enseignements artistiques au cabinet de Catherine Trautmann.



Conseiller technique chargé de la régulation et du développement de la société de l'information

Philippe Chantepie

Né en 1964, titulaire d'un DEA de droit public, IEP de Paris, consultant, enseignant, il était chargé de mission pour les technologies et la société de l'information au Commissariat général au Plan. Il a publié «La nouvelle politique économique, l'État face à la mondialisation» en 1998.



Conseillère technique chargée de l'architecture et du patrimoine

Sylvie Clavel

Née en 1944, chercheur et enseignante en sciences sociales et en architecture, est titulaire d'un diplôme de l'École des Hautes études en sciences sociales. Elle était directrice de l'école d'architecture de Paris-Villemin entre 1983 et 1999, avant d'être nommée directrice de l'école d'architecture de Versailles en 1999.



Conseillère technique chargée de l'audiovisuel

Laurence Engel

Née en septembre 1966, Laurence Engel est entrée à la Cour des comptes en 1992, à sa sortie de l'ENA. Nommée en 1997 secrétaire général adjoint de l'Institut des hautes études sur la justice, elle était depuis le mois de juin 1998 directrice du cabinet du président de la Cinquième, Jérôme Clément. Elle est l'auteur de «Mitterrand, le fil d'Ariane» (1996) et «La responsabilité en crise» (1995).



Conseiller technique chargé des enseignements et de l'éducation artistiques

Jacques Laemlé

Né en 1942, il est chargé de mission à la direction du développement culturel du ministère de la Culture (1982-1986) auprès de Dominique Wallon ; il a été secrétaire général du Théâtre des Amandiers que dirigeait Patrice Chéreau (1987-1989), puis directeur des affaires culturelles de la ville de Blois auprès de Jack Lang, enfin directeur de l'ANFIAC (1992-1994). Il était depuis août 1995, DRAC adjoint du Languedoc-Roussillon.



Conseiller technique chargé des affaires communautaires et multilatérales

Xavier Merlin

Né en 1972, polytechnicien et ingénieur du corps des Télécoms, il fut chargé des études économiques sur l'Internet, l'audiovisuel et la concurrence à la direction de la prévention du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, de 1996 à 1998. Il était depuis cette date chargé des négociations multilatérales sur le commerce électronique, l'audiovisuel, les télécommunications et la poste à la direction des relations économiques extérieures.



Conseiller technique chargé du théâtre, des musiques actuelles, et des autres spectacles vivants

Michel Oriet

Après des études de sociologie, il créa le Festival international de jazz d'Amiens en 1982 puis devient, en 1987, secrétaire général de l'Orchestre national de jazz. Il est ensuite directeur de la Maison de la culture d'Amiens. Depuis 1997, il est membre de la Commission nationale sur les musiques actuelles.



Conseiller technique chargé du multimédia et des technologies de l'information et de la communication

Pierre Oudart

Né en 1960, Pierre Oudart est enseignant. Il a collaboré précédemment à la délégation multimédia du CNC. Il a été chargé de mission «Société de l'information, traitement informatique du langage» à la délégation générale à la langue française au ministère où il a été le rapporteur du rapport de Patrick Bloche sur la société de l'information.



Chargé de mission pour les affaires locales

Benjamin Ménard

Né en mars 1973. Il est depuis septembre 1998, l'assistant parlementaire de Catherine Tasca, députée (PS) des Yvelines et présidente de la commission des lois au Palais-Bourbon.



Chef du secrétariat particulier

Nadine Hallet

L'essentiel de sa carrière s'est déroulé auprès de Catherine Tasca : elle a été ainsi son assistante personnelle au Théâtre des Amandiers, à la CNCL et à Canal +. Elle a été chef de son secrétariat particulier dans les différents ministères qu'elle a occupés. Elle était jusqu'à maintenant l'assistante de Stéphane Lissner au Théâtre des Bouffes du Nord.



Chef du Département information et communication

Jean-Paul Ciret

Né en 1946, ancien journaliste, il fut ensuite conseiller technique au cabinet de Catherine Lalumière, secrétaire d'État à la consommation. Directeur de l'information et des programmes de RFO (1989-1994) puis producteur réalisateur audiovisuel, il est depuis 1998 chef du département de l'information et de la communication au ministère de la Culture et de la Communication.



Photo AFP - Droits réservés

LE CABINET DE MICHEL DUFFOUR

Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle



Directeur du cabinet

Alain van der Malière*

Né en 1940, professeur de lettres, dramaturge, il a dirigé la Maison de la Culture du Havre avant d'être DRAC du Nord-Pas-de-Calais puis directeur du théâtre et des spectacles de 1991 à 1993. Il était depuis janvier 1998, DRAC d'Ile-de-France.



Chef du cabinet

Gilles Bonneville*

Né en 1962, il fut notamment chef du cabinet de Michèle André au secrétariat d'État chargé des droits des femmes, de 1988 à 1990 et chargé de mission au cabinet de Michel Delebarre, ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer (1990), puis au cabinet de son successeur, Louis Besson (1991). De 1991 à 1998, il était chargé de mission auprès du directeur général de l'Établissement public de Marne-la-Vallée, Gilles Ricono.



Conseillère technique chargée de la communication et de la presse

Cathy Bruno-Capvert

Née en mai 1972, diplômée du CFPJ, journaliste au quotidien « L'Humanité » de 1992 à 1997. Attachée de presse du Parti communiste français de mars 1997 à novembre 1998, elle était, depuis lors, conseillère technique au cabinet de Michelle Demessine, secrétaire d'État au Tourisme.



Conseiller technique chargé des relations avec le parlement

Lionel Chabert

Né en septembre 1968, diplômé de l'institut d'études politiques de Lyon, il fut rédacteur en chef de la revue « Clarté » de 1992 à 1996 puis collaborateur du groupe de la gauche unitaire européenne au parlement Européen, de 1995 à 1999.

Conseiller technique chargé des partenariats et de l'action territoriale

André Santelli

Né en 1964, il a été conseiller pour la musique et la danse auprès du DRAC de Provence-Côte d'Azur de mars 1994 à février 1999, après avoir occupé des fonctions identiques à la DRAC du Nord-Pas-de-Calais (1991-1994). Il était, depuis 1999, directeur des affaires culturelles de la ville d'Aix-en-Provence.



Conseiller technique chargée de la déconcentration et de la décentralisation culturelles.

Marie-Claude Vitoux

Née en 1954, ancienne élève de l'ENA, elle a intégré le ministère de la Culture et de la Communication en 1985. Directrice-adjointe à la Direction de la musique et de la danse entre 1991 et 1993, puis au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris de 1994 à 1998. Elle a rédigé deux rapports sur « L'archéologie préventive » et sur « Les sociétés de perceptions et de répartition des droits d'auteur et droits voisins ».



Chef du secrétariat particulier

Gabrielle Echinard

Née en 1945, elle a travaillé aux Éditions sociales. Elle est ensuite devenue assistante au Comité national du Parti Communiste français où elle a été la secrétaire de Michel Duffour.

* Par ailleurs, membre du cabinet de Catherine Tasca.

Les missions de la ministre de la Culture et de la Communication sont inchangées.

Elles ont été définies par le décret n° 97-713 du 11 juin 1997. Ce décret prévoit notamment de :

- >> Rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et en premier lieu les œuvres françaises
- >> Assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel
- >> Favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et développer les pratiques artistiques.
- >> Préparer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine des médias.
- >> Préparer et mettre en œuvre les actions qui concourent à la diffusion, à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française.
- >> Assurer la coordination des travaux de construction ou de rénovation relatifs aux grandes opérations d'architecture et d'urbanisme (Grand Louvre, parc de la Villette, Bibliothèque nationale de France...).

Les missions du nouveau secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle

Elles sont définies par le décret n° 200-317 du 7 avril 2000. Ce décret précise que le secrétaire d'État « participe à la mise en cohérence de l'action du ministère de la Culture et de la Communication au plan territorial et développe les liens entre les politiques culturelles de l'État et les initiatives des collectivités décentralisées. Il assiste la ministre et connaît de toutes les affaires qu'elle lui confie. » Le secrétaire d'État peut faire appel, en cas de besoin, à l'ensemble des services du ministère de la Culture et de la Communication.